ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE

COMMUNE DE PLESNOIS

57140



BULLETIN 04/2020

Le Conseil Municipal réuni : le 1er Octobre 2020

- A voté l'acquisition de trois parcelles de terrain pour la somme de 100 000 €
- A voté et autorisé le Maire à signer le contrat d'assurance concernant la protection des employés communaux
- A voté après délibération de ne pas s'engager dans la démarche d'une adhésion d'un groupement de commande d'électricité suite à la proposition faite par le Département avec le concours de MATEC (Moselle Agence Technique)
- A voté une régularisation de crédit (Ecritures d'ordre) pour la réfection de la rue Jeanne d'Arc
- A voté et désigné M. Marcel JACQUES Maire Titulaire et M. Patrice ARNOULD Adjoint suppléant comme membre de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) auprès de Rives de Moselle
- A voté et décidé d'instaurer une redevance forfaitaire de 1500,00€ aux auteurs de dépôts sauvages sur le ban de la commune et charge le Maire d'établir l'arrêté
- A voté son opposition au transfert de la compétence du PLU à l'intercommunalité

INFORMATIONS DIVERSES:

- RAPPEL : Les jeunes gens doivent venir s'inscrire en mairie pour le recensement dans le trimestre qui suit leur seizième anniversaire.
- Nous vous rappelons qu'il existe une réglementation précise concernant l'utilisation des engins à moteur (tondeuses, taille-haies, nettoyeurs haute pression, etc.).

En semaine	8h30-12h et de 14h00 - 19h30
Le samedi	9h00-12h00 et de 14h00 - 19h00
Le dimanche et Jours Fériés	10h00- 12h00

Des battues de chasse seront organisées (sur le territoire de la commune) les samedis 24 et 31 Octobre, les samedis 7,14,21 et 28 Novembre, les samedis 12,19 et 26 Décembre 2020.

... /...

La société de chasse militaire de METZ effectuera également des battues sur les terrains réservés à la défense pendant les mois d'Octobre, Novembre et Décembre 2020 ainsi que pendant les mois de Janvier et Février 2021.

En vue d'une éventuelle déclaration de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse pour l'année 2020, les habitants ayant subi des dégâts à leur habitation sont invités à déposer un dossier en mairie (lettre et photos).

SUR VOTRE CALENDRIER :

En Octobre

La mairie sera fermée les mercredis 21 et 28 Octobre.

En Novembre

Cette année compte tenu de la situation sanitaire il n'y aura pas de repas des ainés, néanmoins la distribution des colis est maintenue.

La Commission Information.